

Encadrant et responsable de secteur

le métier

1. définition

L'encadrant dans l'Aide à domicile peut être responsable de secteur ou cadre de secteur selon l'étendue de ses missions et délégations. Il apprécie les besoins des usagers et de leur famille, élabore avec eux un projet d'accompagnement et formalise l'action qui sera mise en œuvre. Il s'occupe de la gestion administrative des intervenants, de leur recrutement et de leur suivi. Il assure l'animation et le soutien de l'équipe. Il organise l'activité en coordination avec les services internes et en lien avec les partenaires. Il évalue le travail réalisé au domicile et propose des plans de formation individuels et collectifs en collaboration étroite avec la direction.

2. compétences

L'encadrant dans l'Aide à domicile, qui met en lien permanent les intervenants, les usagers et les partenaires, doit connaître les caractéristiques des publics aidés, familles ou individus souvent fragilisés. Cela suppose également un sens des contacts humains, de l'écoute, une grande disponibilité, des capacités d'adaptation et d'ouverture d'esprit. Sa faculté à gérer les priorités implique des qualités d'organisation dans la mise en œuvre d'un travail d'équipe. Il doit manifester de l'intérêt pour les problèmes économiques, sociaux et pour les aspects techniques et pratiques de la vie quotidienne, ainsi que des aptitudes au management d'une équipe d'intervenants à domicile, appuyées sur une connaissance de l'essentiel de la législation sociale.

3. lieux d'exercice

Les organismes de maintien et d'aide à domicile, les services à la personne, dans les secteurs associatif ou public et les entreprises privées.